

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 9 JUIN 2016 A 18H00**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et constitué, s'est réuni sous la présidence de Martine JAMIN, Maire.

Présents : G. DISDERO ; G. BENEZY ; J.F. MELOT ; J. COURTAULT

Représenté : J. L. LOURADOUR représenté par M. JAMIN

Excusé : J. F. BENEZY

Secrétaire de séance : Geneviève DISDERO

Date de la convocation : Mercredi 1^{er} juin 2016

1. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 7 avril 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 8 mai 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2016 :

Amis de Port Dieu	200 €
Comité des Fêtes	170 €
Société de chasse communale	87 €
Société de chasse St Hubert	60 €
Petit Journal du Plateau Bortois	62 €
VEMH	40 €
Club des 5 Clochers	40 €

4. Emploi saisonnier

Madame le Maire expose qu'en raison de l'exposition des peintures de Max Eyrolle à la Chapelle des Manents à Port-Dieu du 20 juin au 30 juillet 2016, il y aurait lieu de recourir au service de remplacement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour l'emploi d'un agent d'accueil du public à temps incomplet à raison de 15 heures de travail par semaine ; les élus assureraient la permanence le week-end.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité marque son accord. La rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs 2e classe, échelon 1.

5. Décision modificative travaux Chapelle des Manants

Des travaux imprévus ont dû être réalisés à la Chapelle des Manants. Compte tenu des crédits ouverts sur cette opération au budget 2016, ils se trouvent insuffisants. Il convient donc de procéder à une inscription modificative comme suit :

Section d'investissement	
OP 917 : 2151 Réseau voirie	-1000 €
OP 903 : 2131 Bâtiments publics	+1000 €

Accord est donné à l'unanimité.

6. Modification des statuts de la Communauté de communes Val et Plateaux Bortois

Eu égard au retrait des communes de Lanobre et de Beaulieu de la Communauté de communes Val et Plateaux Bortois au 1^{er} janvier 2016 ainsi qu'aux projets d'investissement inscrits au budget primitif 2016, Madame le Maire expose que le Conseil communautaire s'est réuni mardi 29 mars 2016 et a adopté ses statuts.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les statuts de la Communauté de communes Val et Plateaux Bortois.

7. Questions diverses

Madame le Maire rappelle que l'ancienne étrave utilisée par M. André Escurrier pour le déneigement est toujours au Bois de Touve. Elle propose d'en faire don au Téléthon pour l'opération ramassage de la ferraille.

Suite à la discussion engagée, la proposition est refusée :

Contre : 4 Pour : 2